

◀ **À retourner obligatoirement avant le
à l'organisme désigné ci-contre**

**DÉCLARATION
SOCIALE DES
INDÉPENDANTS**

Articles L.114-12, L.131-6, L.136-3, R.115-5,
R.612-18 et D.642-3 du code de la Sécurité Sociale

**REVENUS
2014**

**DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE
DES REVENUS AGRICOLES**

**IMPORTANT : CETTE DÉCLARATION CONCERNE LES ASSURÉS AFFILIÉS AUX RÉGIMES
DES PROFESSIONS INDÉPENDANTES ET EXERÇANT UNE ACTIVITÉ NON SALARIÉE AGRICOLE.**

POURQUOI CETTE DÉCLARATION SOCIALE DES INDÉPENDANTS ?

Vous exercez en 2014 à titre principal une ou plusieurs activités non salariées non agricoles et à titre secondaire une ou plusieurs activités non salariées agricoles.

Vous êtes soumis, au titre de l'ensemble de ces activités, à la seule législation des travailleurs non salariés non agricoles.

Les cotisations et contributions sociales dues en vertu de cette législation sont calculées sur l'ensemble de vos revenus agricoles et non agricoles.

Vous avez également reçu une déclaration de revenus destinée à recueillir vos revenus non salariés non agricoles.

Le présent imprimé doit permettre de connaître vos revenus non salariés agricoles. Ces revenus seront ajoutés à vos revenus non salariés non agricoles.

Coordonnées du comptable ou du conseil : Nom : _____
Téléphone : _____ Adresse : _____
Courriel : _____ Ville : _____ Code postal : _____

Je soussigné(e), CERTIFIÉ SUR L'HONNEUR, l'exactitude des renseignements donnés et m'ENGAGE à signaler immédiatement les redressements qui pourraient être opérés ultérieurement.

Fait à :

Le :

Signataire et qualité du déclarant

Téléphone : _____

Courriel : _____

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire par les personnes physiques. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès des organismes destinataires de ce formulaire.

La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraude ou de fausses déclarations pour obtenir ou faire obtenir, ou tenter de faire obtenir des prestations ou des allocations de toute nature qui ne sont pas dues (articles 313-1 à 313-3 et 441-6 du code pénal).

A. DÉCLARATION DES REVENUS TIRÉS D'ACTIVITÉS NON SALARIÉES AGRICOLES EN 2014 (voir notice explicative)

Reportez le montant de votre bénéfice ou revenu (case WP) ou de votre déficit (case WN).

Bénéfice ou revenu

WP

Déficit

WN

EIRL et gérants associés de société soumise à l'IS : déclarez dans WP une part des dividendes perçus.

Gérants associés de société soumise à l'IR : déclarez dans WP ou WN une part des bénéfices perçus par les membres de votre famille.

Voir la notice pour les modalités de détermination des montants à déclarer.

Cochez la/les case(s) correspondant au régime d'imposition de votre/vos activité(s) non salariée(s) agricole(s)

Forfait

Micro-Entreprise (BIC)

Régime spécial BNC

Régime réel : BA : normal simplifié

BIC : normal simplifié

Régime de la déclaration contrôlée (BNC)

Gérant/Associé d'une société soumise à l'impôt sur les sociétés (art. 62 du Code Général des Impôts)

Mandataire ou Agent général d'assurances (Régime des salaires)

Gérant/Associé d'une société soumise à l'impôt sur le revenu : BA : normal simplifié

(Cochez la case

correspondant

à votre situation)

BIC : normal simplifié

Régime de la déclaration contrôlée (BNC)

BÉNÉFICES AGRICOLES NON FIXES (voir notice)

Bénéfices agricoles forfaitaires non fixés.

WQ

Cochez la case ci-contre (WQ)

B.**CSG ET CRDS**

Doit être porté en case TB le montant total des cotisations sociales personnelles obligatoires (maladie, retraite, invalidité-décès, allocations familiales) déduites pour la détermination de vos revenus professionnels non salariés agricoles 2014 déclarés à l'administration fiscale à l'exclusion de tout autre prélèvement social (CSG, CRDS, contribution à la formation professionnelle). Indiquez le cas échéant le montant de l'abondement versé dans un plan d'épargne entreprise ou un plan d'épargne salariale volontaire pour la retraite et les sommes versées au titre d'un accord d'intéressement ou de participation aux résultats de l'entreprise dont vous avez bénéficié en tant que dirigeant non salarié.

Si ce montant est nul, indiquez "Néant".

TB

Attention : Cette case doit être remplie par tous les déclarants quel que soit leur régime d'imposition

C.**PROCHAINE DÉTERMINATION DE VOTRE ACTIVITÉ PRINCIPALE**

Ce cadre vous concerne uniquement si vous êtes rattaché à votre caisse RSI pour l'ensemble de vos activités non salariées depuis le 1^{er} janvier 2013 (votre situation sera révisée au 31 décembre 2015). Voir notice.

Veuillez indiquer **pour l'année 2014** :

• L'activité non salariée à laquelle vous avez consacré le plus de temps :

WR

AGRICOLE

WS

NON AGRICOLE

Le montant des recettes hors taxes procurées :

- par l'activité agricole

WT

- par l'activité non agricole

WU

• La nature de votre activité (cochez la case correspondante pour chaque activité) :

- agricole permanente saisonnière ni permanente ni saisonnière

- non agricole permanente saisonnière ni permanente ni saisonnière

DÉCLARATION SOCIALE DES INDÉPENDANTS COMPLÉMENTAIRE (REVENUS AGRICOLES DE L'ANNÉE 2014)

FEUILLE ANNEXE DE CALCUL

Pour vous faciliter la tâche, cet imprimé assure la correspondance avec les déclarations fiscales. Il vous suffit de vous reporter aux rubriques correspondantes.

Pour vous aider à compléter le présent document, vous pouvez vous reporter à la notice explicative.

Ne doivent pas remplir cette feuille annexe de calcul les assurés :

- Relevant du régime du forfait, de la micro-entreprise ou du régime spécial BNC.
- Gérants/Associés d'une société soumise à l'impôt sur les sociétés (art. 62 CGI).
- Mandataires ou agents généraux d'assurances.

1. VOS REVENUS PROFESSIONNELS AGRICOLES RELÈVENT DE LA CATÉGORIE DES BÉNÉFICIAIRES AGRICOLES ET VOUS ÊTES IMPOSÉ(E) AU « RÉEL »

Calculez votre revenu net professionnel en complétant la colonne ci-dessous et reportez ensuite le résultat dans la rubrique correspondante de la déclaration (cadre A). Vous trouverez ces éléments dans vos déclarations fiscales, dans les rubriques ci-dessous indiquées.

	À COMPLÉTER	RÉGIME DU BÉNÉFICIAIRE RÉEL SIMPLIFIÉ	RÉGIME DU BÉNÉFICIAIRE RÉEL NORMAL
1. Bénéfice imposable dans la catégorie des bénéficiaires agricoles	+ <input style="width: 100px;" type="text"/>	§ 5 du cadre B ligne g de l'imprimé n° 2139	§ 5 du cadre B ligne g de l'imprimé n° 2143
2. Déficit déclaré au titre de l'exercice	- <input style="width: 100px;" type="text"/>	§ 5 du cadre B ligne h de l'imprimé n° 2139	§ 5 du cadre B ligne h de l'imprimé n° 2143
3. (ajouter) Amortissements des exercices antérieurs réputés différés du point de vue fiscal et imputés sur le résultat de l'exercice	+ <input style="width: 100px;" type="text"/>	Montant inclus dans la ligne FR de l'imprimé n° 2139-B	Montant inclus dans la ligne WZ de l'imprimé n° 2151
4. (ajouter) La part déduite fiscalement du revenu exceptionnel faisant l'objet d'un étalement fiscal (voir notice)	+ <input style="width: 100px;" type="text"/>	Montant inclus dans la ligne FR de l'imprimé n° 2139-B	Montant inclus dans la ligne WZ de l'imprimé n° 2151
5. (déduire) La part réintégrée fiscalement du revenu exceptionnel faisant l'objet d'un étalement fiscal (voir notice)	- <input style="width: 100px;" type="text"/>	Montant inclus dans la ligne FP de l'imprimé n° 2139-B	Montant inclus dans la ligne WO de l'imprimé n° 2151
6. (ajouter) Montant de votre abattement fiscal si vous êtes bénéficiaire de la DJA ou de prêts à moyen terme spéciaux (voir notice)	+ <input style="width: 100px;" type="text"/>	§ 3 du cadre B ligne e de l'imprimé n° 2139	Ligne XJ de l'imprimé n° 2151
7. (déduire) Indemnité versée en compensation de l'abattage total ou partiel de troupeaux (voir notice)	- <input style="width: 100px;" type="text"/>	Il n'existe pas de correspondance dans votre déclaration	Il n'existe pas de correspondance dans votre déclaration
8. (ajouter) Valeur en stock et/ou en compte d'achats des animaux abattus (voir notice)	+ <input style="width: 100px;" type="text"/>	Il n'existe pas de correspondance dans votre déclaration	Il n'existe pas de correspondance dans votre déclaration
9. (ajouter) Abattements sur les bénéfices et exonérations y compris les exonérations de plus-values à court terme suite à un départ à la retraite	+ <input style="width: 100px;" type="text"/>	Montant inclus dans la ligne FR de l'imprimé n° 2139-B	Ligne A1 et montant inclus dans la ligne WZ de l'imprimé n° 2151
10. (déduire) Montant de votre DJA (voir notice)	- <input style="width: 100px;" type="text"/>	Il n'existe pas de correspondance dans votre déclaration	Il n'existe pas de correspondance dans votre déclaration
11. (déduire) Fraction de la rémunération du conjoint (et des conjoints en cas de société) réintégrée dans le résultat fiscal de l'exercice	- <input style="width: 100px;" type="text"/>	Montant inclus dans la ligne FM de l'imprimé n° 2139-B	Ligne WC de l'imprimé n° 2151
12. Total REVENU NET PROFESSIONNEL	= <input style="width: 100px;" type="text"/>	À reporter dans le cadre A de la déclaration (en bénéfice ou déficit selon le cas) ou dans le cadre 3 (ligne 1) de cette feuille, le cas échéant.	

2. VOS REVENUS PROFESSIONNELS AGRICOLES RELÈVENT DE LA CATÉGORIE DES BÉNÉFICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX OU DES BÉNÉFICES NON COMMERCIAUX ET VOUS ÊTES IMPOSÉ AU « RÉEL » (BIC) OU SELON LE RÉGIME DE LA DÉCLARATION CONTRÔLÉE (BNC)

Calculez votre revenu net professionnel en complétant la colonne ci-dessous et reportez ensuite le résultat dans la rubrique correspondante de la déclaration (cadre A). Vous trouverez ces éléments dans vos déclarations fiscales, dans les rubriques ci-dessous indiquées.

	À COMPLÉTER	RÉGIME DU BÉNÉFICE RÉEL SIMPLIFIÉ	RÉGIME DU BÉNÉFICE RÉEL NORMAL	RÉGIME DE LA DÉCLARATION CONTRÔLÉE
1. Bénéfice imposable dans la catégorie des BIC ou des BNC	+ <input type="text"/>	Cadre C § 4 et 7a de l'imprimé n° 2031	Cadre C § 4 et 7a de l'imprimé n° 2031	Ligne CP du tableau n° 2035-B du compte de résultat fiscal
2. Déficit déclaré au titre de l'exercice	- <input type="text"/>	Cadre C § 4 et 7b de l'imprimé n° 2031	Cadre C § 4 et 7b de l'imprimé n° 2031	Ligne CR du tableau n° 2035-B du compte de résultat fiscal
3. (ajouter) Amortissements des exercices antérieurs réputés différés du point de vue fiscal et imputés sur le résultat de l'exercice	+ <input type="text"/>	Tableau 2033-B. Montant inclus dans la ligne 350	Tableau 2058-A. Montant inclus dans la ligne XG	NÉANT Cette rubrique ne vous concerne pas
4. (déduire) Indemnité versée en compensation de l'abattage total ou partiel de troupeaux (voir notice)	- <input type="text"/>	Il n'existe pas de correspondance dans votre déclaration	Il n'existe pas de correspondance dans votre déclaration	NÉANT Cette rubrique ne vous concerne pas
5. (ajouter) Valeur en stock et/ou en compte d'achats des animaux abattus (voir notice)	+ <input type="text"/>	Il n'existe pas de correspondance dans votre déclaration	Il n'existe pas de correspondance dans votre déclaration	NÉANT Cette rubrique ne vous concerne pas
6. (ajouter) Abattements sur les bénéfices et exonérations y compris les exonérations de plus-values à court terme suite à un départ à la retraite	+ <input type="text"/>	Tableau 2033-B ligne 342 et montant inclus dans la ligne 350 du tableau 2033-B	Tableau 2058-A ligne XF et montant inclus dans la ligne XG du tableau 2058-A	Tableau n° 2035-B Montant inclus dans la ligne CL et II de l'imprimé 2035
7. (déduire) Fraction de la rémunération du conjoint (et des conjoints en cas de société) réintégrée dans le résultat fiscal de l'exercice	- <input type="text"/>	Tableau 2033-B Montant inclus dans la ligne 316	Tableau 2058-A ligne WC	Il n'existe pas de correspondance dans votre déclaration
8. (ajouter) Cotisations facultatives de prévoyance complémentaire et de perte d'emploi	+ <input type="text"/>	Inclus dans la ligne 381 du tableau 2033-B	Inclus dans la ligne A6 du tableau 2053	Inclus dans la ligne BU du tableau 2035-A
9. (déduire) Montant de votre DJA (voir notice)	- <input type="text"/>	Il n'existe pas de correspondance dans votre déclaration	Il n'existe pas de correspondance dans votre déclaration	Il n'existe pas de correspondance dans votre déclaration
10. Total REVENU NET PROFESSIONNEL	= <input type="text"/>	À reporter dans le cadre A de la déclaration (en bénéfice ou déficit selon le cas) ou dans le cadre 3 (ligne 1) de cette feuille, le cas échéant.		

3. VOUS ÉTIEZ EN 2014 ASSOCIÉ D'UNE SOCIÉTÉ DE PERSONNES RELEVANT DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Calculez votre revenu net professionnel en complétant la colonne ci-dessous et reportez ensuite le résultat dans la rubrique correspondante de la déclaration (cadre A). Si la société est imposée au forfait, remplissez directement les rubriques 1 - 5 - 6 - 7 - 10 du cadre ci-dessous.

À COMPLÉTER		
1. Revenu net professionnel de la société Bénéfice + ou - déficit ou forfait	<input type="text"/>	Déterminé à partir du cadre 1 (BA) ou 2 (BIC ou BNC) de la présente feuille annexe de calcul. Directement porté ici, si la société est imposée selon le régime du forfait.
2. (déduire) Rémunérations du travail versées aux associés	- <input type="text"/>	BA : ligne WB de l'imprimé n° 2151 (réel normal) montant inclus dans la ligne FM de l'imprimé n° 2139-B (réel simplifié) BIC : ligne WB de l'imprimé n° 2058-A (réel normal) montant inclus dans la ligne 316 de l'imprimé n° 2033-B (réel simplifié)
3. (déduire) Intérêts excédentaires des comptes courants des associés	- <input type="text"/>	Pour les BA : ligne WI de l'imprimé n° 2151 (réel normal) montant inclus dans la ligne FP de l'imprimé n° 2139-B (réel simplifié) Pour les BIC : ligne SU de l'imprimé n° 2058-A (réel normal) ligne 247 de l'imprimé n° 2033-B (réel simplifié)
4. (ajouter) L'ensemble des cotisations dues au régime des non salariés agricoles, si elles ont été prises en charge par la société et non réintégrées fiscalement ainsi que le montant de votre DJA (voir notice)	+ <input type="text"/>	Il n'existe pas de correspondance dans votre déclaration
5. Total Base de calcul des cotisations sociales à répartir entre associés	<input type="text"/>	
6. Précisez votre part statutaire dans les bénéfices ou les pertes de la société. En pourcentage.	<input type="text"/>	
7. Déterminez la base de calcul de vos cotisations (5 x 6)	<input type="text"/>	
8. (ajouter) La rémunération de votre travail et la part des intérêts excédentaires de votre compte courant d'associé.	+ <input type="text"/>	
9. (déduire) Montant de vos frais professionnels déductibles (y compris le montant de vos cotisations sociales personnelles, les intérêts d'emprunt « JA » et d'emprunts contractés pour l'acquisition des parts sociales) ainsi que le montant de votre DJA.	- <input type="text"/>	
10. Total REVENU NET PROFESSIONNEL	= <input type="text"/>	À reporter dans le cadre A de la déclaration (en bénéfice ou déficit selon le cas).